

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 420-24 RELATIF AUX NORMES D'ACCÈS AU LAC-SERGENT, D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 370-19

Le projet de règlement vise à abroger le règlement 370-19 afin de revoir les normes d'accès au lac Sergent ainsi que l'utilisation des rampes de mise à l'eau et la protection de l'environnement.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 18 mars, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 20 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mars 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier